La Milesse

BULLETIN D'INFORMATION N° 33 # DÉCEMBRE 2024

Kiriel
JARDIN - ANIMAUX
Agribricorre
122 route du Mans,
72650 La Milesse
Tél. : 02 43 25 69 77
agribricorre@gmail.com
Kiriel Agribricorre

Jardin
Végétaux
Alimentation animale
Bricolage
Granulats
Vêtements
Terroir

Maud Salé
Enseignante indépendante
Accompagnement au travail scolaire à domicile
aide aux devoirs / cours particuliers
méthodologie / français / anglais / espagnol
06 43 44 99 03
maud.sale@enseigne-a-dom.com
www.enseigne-a-dom.com
SIREN 528 983 694

Maryline Desplanques
PHOTOGRAPHIE
Domicile, Extérieur , Home Studio à La Milesse

www.marylenedesplanques.com / 07.68.82.73.88

www.lelong-lemans.fr
LELONG SARL
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CLIMATISATION
ÉLECTRICITÉ
02 43 25 34 45

Distributeur de pizzas artisanales
LA MILESSE
CONLIE
LOUE
Tradi Pizza 7/7 24/24
tradipizza1@gmail.com

Votre spécialiste en matériel d'élevage
TECHNIMAINE
Vente - Installation - Dépannage
Sarl Technimaine - 10 rue de l'Avenir - 72650 La Milesse
Tél. 02.43.28.98.34 - contact@technimaine.fr

MES SERVICES AD ET COURS
Vous propose ses services de :
✓ Travaux de votre jardin (tonte, débroussayage, etc.)
✓ Cours de gymnastique douce
✓ Aide dans vos courriers administratifs (classement)
✓ Petits travaux de ménage et promenade d'animaux
Tél. 06 50 55 08 73
Email : adetcoursasso@gmail.com
50% DE CRÉDIT D'IMPÔTS

RENAULT
Garage Renault - LA MILESSE
Agent
Mécanique • Tôlerie • Peinture
Marbre
Vente véhicules neufs & occasions
Dépannage
ZA La Carrie 6 - Rue de l'Avenir - 72650 La Milesse
Tél. 02 43 25 32 43 - Fax 02 43 25 68 68
CHANGEMENT D'ADRESSE : Rue de l'Avenir

Art déco
Peinture décoration – Revêtements muraux et sols
Peinture à la chaux – Vitrerie – Staff – Ravalement de façade...
07 60 89 98 30
Julien Chopin
70 route du Mans
72650 La Milesse
jc.artdeco@orange.fr

Menuiserie Grassin Bouvet
Votre artisan menuisier à la Milesse
Adrien BOUVET
02 43 253 283
119 route de Trangé
72650 LA MILESSE
menuiseries-bouvet@outlook.com
www.menuiseries-grassin-bouvet.fr

Notaire
Solenne GAGNEBIEN
et Lucie GALLIEN
72650 LA MILESSE
02 43 25 59 27
À VENDRE TERRAINS À BATIR
SAINT-SATURNIN 2300m²
LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN 848m²
LA MILESSE 1100m²
Tél : Service Négociation : 06 30 28 83 51
Mail : immobilier.72021@notaires.fr

Permis 72
AUTO-ÉCOLE
LA MILESSE
LA BAZOGE
ST JEAN D'ASSE
06 27 43 17 56
cpermis72@orange.fr
www.cpermis72.fr
NOUVEAU
Conduire en confiance
C' PERMIS
à tout âge
Boîte automatique
Permis traditionnel
Voiture électrique
Ouvert pendant les vacances
Stage de code
BSR et moto
(parrainage moto école)
* Cadeau de parrainage sur présentation de ce flyer

AEC
RÉALISATION
AMÉNAGEMENT D'ESPACES CONTEMPORAINS
RODOLPHE MAILLOT
DIRECTEUR - CEO
4, rue de la Tremblaie - 72650 LA MILESSE
09 67 06 78 87
07 87 87 34 39
aecrealisation@orange.fr
MADE IN FRANCE

Sommaire N°33

4 Bienvenue
5 Élus - Commissions
6-8 Événements
9-12 Environnement
13 CME
14-21 Communication
Animation
Vie associative
22-23 Un peu d'histoire
24-28 Bien vivre ensemble
29-31 Infos communales
32 Numéros utiles

La Milesse

BULLETIN D'INFORMATION N° 33 # DÉCEMBRE 2024

Bulletin d'information
imprimé
à 1300 exemplaires

Directeur de la publication
Anita Burot

Comité de rédaction
Olivier Flasquin
et la
Commission Communication

Photos
Mairie de La Milesse,
Pixabay, Adobe Stock
Flynview

Mise en page - Impression
Imprimerie Berger
72700 Rouillon

Chères Milessoises, Chers Milessois

Au moment où j'écris ces quelques lignes et en souhaitant rester positive, on ne connaît pas encore l'impact réel de 2024 sur nos finances communales et intercommunales.

En cette période d'élaboration du budget communal 2025, la vigilance reste de mise, non seulement sur les dépenses de fonctionnement, mais aussi sur les ressources de la commune dont l'évolution dépendra des futures annonces gouvernementales. Une fois de plus, il est demandé aux contribuables de faire des efforts pour redresser la France.

Malgré une gestion drastique d'un budget fragilisé, nous devrons encore réaliser des économies sur les années à venir, mais nous continuerons à travailler avec sérénité et lucidité pour le développement de notre commune.

Bilan 2024

Je souhaite mettre l'accent sur les actions présentées en 2024 dans ce magazine illustrant le dynamisme de notre commune impulsé par l'équipe municipale et le Conseil municipal enfants que je représente.

Merci à eux pour leurs nombreux investissements au sein du village.

Un village récompensé par le Conseil Régional pour sa 1ère fleur ! Félicitations aux équipes des espaces verts et administratifs œuvrant autour de ce projet qui a permis d'obtenir ce prix.

À l'approche de l'hiver et des fêtes de la nativité et pour le bien-être de chacun, des manifestations festives et conviviales ont apporté un peu de légèreté et de gaieté à notre quotidien et ont permis de recréer du lien intergénérationnel.

Merci aux associations et aux équipes de bénévoles pour avoir créé des moments d'échanges et de partage ; l'animation du marché de Noël avec l'arrivée des tracteurs fleuris le 14 décembre en est un exemple.

Merci également à tous nos agents de la collectivité d'œuvrer pour le bien-être de la population.

En 2024, nous avons aussi repensé le SIVOM : vous n'êtes pas sans savoir que nous rencontrons des difficultés de gouvernance pour gérer les entités telle que le Sivom, la Maison de l'Enfance, etc.

Un travail est engagé par les trois communes de l'Antonnière pour trouver une nouvelle organisation et garder les services de proximité de qualité proposés aux habitants du territoire.

Perspectives 2025

Pour 2025 et les prochaines années, notre réflexion se porte sur les investissements portés par Le Mans Métropole (LMM), pour la programmation et la réalisation des futurs projets, notamment la restructuration du Centre bourg et l'aménagement des deux entrées de bourg côté Nord et Sud.

Un travail important de concertation, d'écoute et de propositions a eu lieu avec LMM. Merci à tous les services pour leur engagement et leur rapidité dans l'avancement de ces missions.

C'est également le projet sur les économies d'énergie de l'école Primaire, la continuité du 1er programme de l'école Maternelle.

C'est poursuivre l'enrichissement de la nature dans notre village à travers de nouveaux aménagements liés au plan guide réalisé par LMM.

Construire le village de demain, c'est avec celles et ceux qui le font vivre au quotidien !

Pendant cette période de fêtes, n'oublions pas nos aînés et les personnes isolées, qui ont plus que jamais besoin d'attention et de réconfort.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Chaleureusement,
Anita Burot et son équipe.

À vos agendas

Jeudi 9 janvier de 15 heures à 19 heures : Don du sang
Vendredi 10 janvier à 19h30 : Vœux du Maire
Dimanche 6 avril : Banquet des séniors
Avril : Animations de Pâques
Jeudi 8 mai : Cérémonie du 8 mai

Les autres événements à venir seront affichés sur le panneau central et prochainement sur notre site internet.

F2C Expert a vu le jour en janvier 2024, après plus de 10 ans d'expérience dans le domaine du contrôle de gestion au sein de sociétés multisites. En tant que contrôleuse de gestion à temps partagé, son rôle consiste à analyser vos données comptables, élaborer des rapports et des reportings pour vous aider à prendre des décisions stratégiques éclairées.

Elle propose également son expertise pour vous accompagner dans la création, le suivi et l'automatisation de vos fichiers Excel, quel que soit le secteur ou la taille de votre entreprise. Son objectif est de vous soutenir dans une gestion optimale de vos ressources pour atteindre vos objectifs avec efficacité.

En complément, titulaire d'un certificat de formatrice pour adultes, elle vous offre des formations personnalisées sur l'outil Excel. Son approche vise à rendre cet outil accessible, à dissiper les appréhensions et à vous faire découvrir le potentiel de l'outil pour améliorer votre productivité et autonomie. Après un questionnaire de positionnement, elle pourra vous proposer une formation sur mesure, adaptée à votre niveau et à vos besoins spécifiques.

Contact : 06.99.41.03.23
f2c.expert@gmail.com
https://www.linkedin.com/company/f2c-expert/

Road Evasion est spécialisée dans la location de véhicules de loisirs aménagés. Notre flotte ne comprend qu'un seul van aménagé à ce jour (le traditionnel Volkswagen California) et nous avons l'ambition d'agrandir la flotte prochainement.

Que vous partiez pour un week-end ou des vacances prolongées, nous proposons des solutions adaptées à vos besoins. Profitez d'un service personnalisé, de véhicules entretenus et d'une assistance complète. Partez à la découverte de nouvelles destinations avec Road Evasion, votre allié pour des voyages sans limites et en toute sérénité. Réservez dès maintenant et vivez l'évasion à votre rythme.

Road Evasion a été créée en juin 2023 mais sera une société à part entière en janvier 2025 ; installée à La Milesse, nous sommes à la recherche d'un espace pour garer notre future flotte de véhicules.

Contact : www.roadevasion.com
Tél. : 07 57 17 06 57
location@roadevasion.com

Photographe passionnée par la capture d'émotions, Natacha s'est lancée dans l'entreprenariat depuis 2019 avec la création de « Pupille Mécanique ». Son objectif est de figer les moments précieux en offrant ainsi des souvenirs intemporels et captivants.

Elle propose une gamme plutôt large de services adaptés à vos besoins. Que ce soit pour des photos de famille, de couple, des shootings de naissance ou pour capturer les moments précieux de votre mariage, elle est à votre écoute pour immortaliser vos plus beaux instants.

Elle travaille également avec des professionnels pour des portraits ou des photos de présentation de métiers artisanaux, ainsi qu'avec des crèches pour des clichés enfants. Passionnée par les événements, elle peut couvrir des manifestations sportives telles que des galas de danse, des compétitions de gymnastique, et bien plus encore.

Elle dispose d'un petit studio à domicile, idéal pour les shootings de naissance, les photos d'enfants de moins de 5 ans, ainsi que pour des portraits professionnels dans un cadre confortable.

Contact : www.pupille-mecanique.fr
www.facebook.com/pupillemecanique
06.99.41.03.23 - natacha.cbs@gmail.com

La société **TECHNIMAINE** a été fondée en 1979 et a été rachetée en 2012 par son actuel dirigeant, Antoine des Roseaux. TECHNIMAINE installe du matériel d'élevage pour les filières avicoles et porcines. Ses activités vont du montage, de la vente de pièces détachées jusqu'au services de dépannage après-vente.

L'entreprise était installée depuis son origine rue Albert Einstein, zone Nord du Mans, dans des locaux qui étaient devenus trop petits et inadaptés.

En juillet 2023, TECHNIMAINE a fusionné ses activités avec une autre société basée à Fougères (35), elle compte à présent 49 salariés sur les 2 sites. Le choix du site de La Milesse répondait donc parfaitement à nos attentes : proximité des autoroutes, plateforme de stockage adaptée (1500m²), grands espaces bureaux, aire de stationnement et environnement proche de notre activité agricole.

Contact : 10 rue de l'Avenir 72650 La Milesse
02.43.28.98.34

Anne Plot, adjointe à la Vie Sociale, à la Santé et à la Vie Scolaire.

Mes parents étaient milessois depuis la fin des années 50… et jusqu'en 2019. Nous nous sommes installés auprès d'eux il y a 30 ans, nos deux enfants ont grandi et ont été scolarisés ici.

J'effectue mon deuxième mandat au sein du Conseil Municipal de La Milesse. C'est la rencontre avec Anita Burot qui a été décisive lors de mon engagement sur le premier mandat. Il m'a ensuite paru évident de continuer ma route à ses côtés. J'ai toujours privilégié la communication et les échanges, j'ai toujours suivi mes convictions et je ne cautionne pas les polémiques.

Je suis attachée aux projets concernant la Santé sur notre territoire, notre but étant d'attirer et motiver des professionnels de santé à venir nous rejoindre en complémentarité de ceux qui sont déjà en place.

Un projet ambitieux mais indispensable, pour notre commune.

Jean-Pascal Louvancourt, adjoint aux Finances et à l'Attractivité Économique

La plupart d'entre vous me connaissent comme télépilote de drones ou loueur de van aménagé, mais ces activités restent secondaires et saisonnières.

Nouvel élu de la mandature actuelle, je suis adjoint aux Finances et à l'Attractivité Économique de La Milesse, ma priorité est de contribuer activement au développement économique local et à la rigueur budgétaire de notre municipalité. Mon expérience de Directeur Administratif et Financier (DAF) à temps partagé m'offre une solide expertise en gestion financière, que je souhaite mettre au service d'une gestion responsable de nos ressources. Fortement investi dans l'écosystème entrepreneurial, à travers des initiatives telles que la French Tech Le Mans, le Club Central'Mans ou encore dans l'organisation de diverses manifestations telles que le Startup Weekend Le Mans, je m'efforce d'encourager l'innovation et d'attirer des projets qui dynamiseront notre territoire, soutiendront l'emploi local et renforceront l'attractivité de notre métropole mais aussi de notre belle commune de La Milesse qui dispose d'atouts non négligeables.

En parallèle, mon engagement s'étend au sein du SIVOM de l'Antonnière, où j'œuvre activement sur les compétences sport et culture. Cette implication reflète ma volonté de promouvoir des initiatives qui enrichissent la vie de nos concitoyens et renforcent la cohésion locale. Convaincu que le sport et la culture jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire, je m'engage à soutenir des actions qui favorisent l'épanouissement personnel et le vivre-ensemble, tout en contribuant à renforcer l'identité et la dynamique locales.

Bien que je ne sois arrivé à La Milesse qu'en 2020, mon engagement est sincère et ancré dans une volonté d'apporter des contributions positives et durables. En tant qu'adjoint aux Finances et à l'Attractivité Économique et membre impliqué dans le SIVOM pour les compétences sport et culture, ma volonté est d'apporter une expertise diversifiée au service de notre territoire et au bénéfice de toutes et de tous.

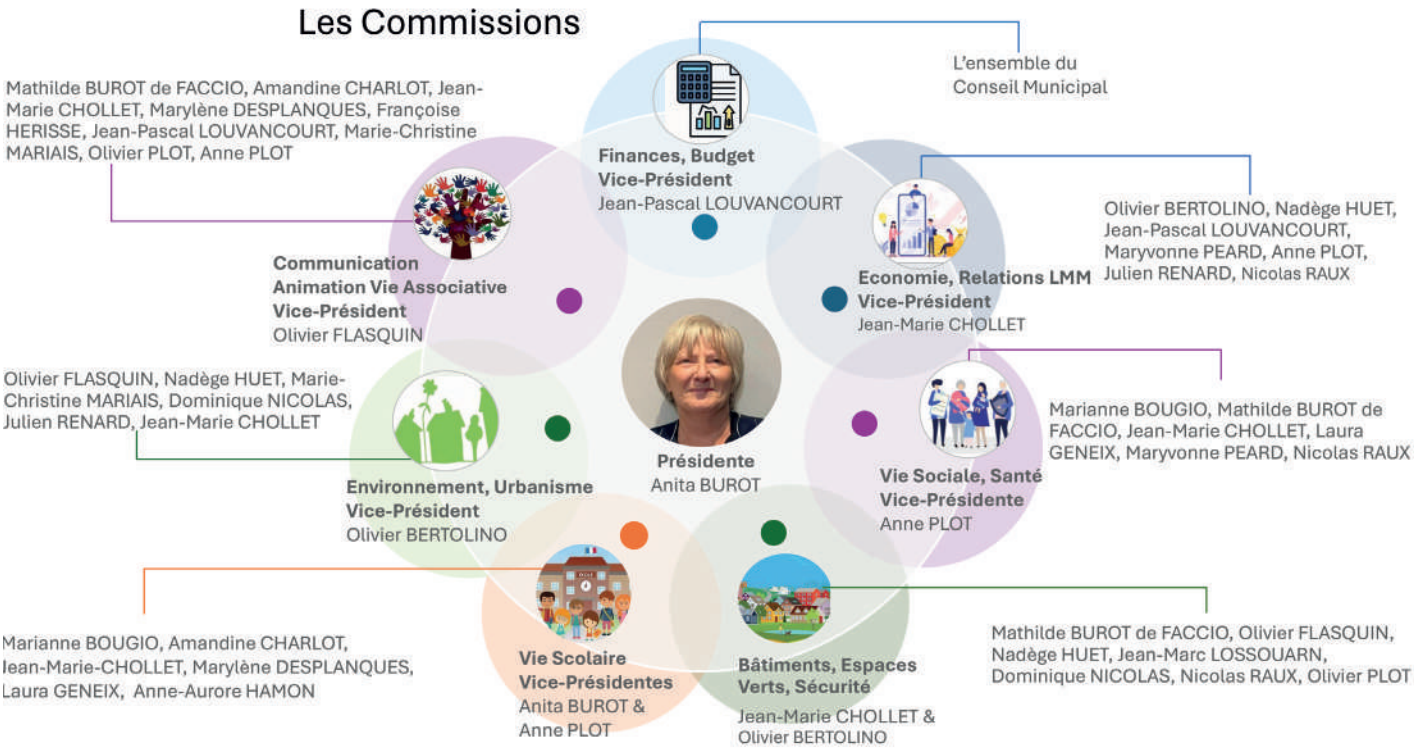

Feu d'artifice 2024 https://youtu.be/Vly2xC5Nb-w

Remerciement à Ambre pour toutes
ces belles photos de notre feu d'artifice 2024.
Sa passion deviendra peut-être un métier !

Cérémonie du 11 novembre https://youtu.be/QLvdh63ZYRw

Retour sur le RAID-OX Luna du 29 novembre : un succès sportif et convivial

Le 29 novembre dernier, notre commune a vibré au rythme de la dixième édition du RAID-OX Luna, un événement sportif attendu par les amateurs de nature et de défis. Ce raid nocturne a réuni près de 800 participants (et près de 310 équipes au total) de tous âges, venus tester leurs capacités et explorer le territoire sous les étoiles. Organisé par l'association RAID-OX 72 basée à Aigné avec le soutien de la municipalité, le RAID-OX Luna a offert un parcours varié mêlant orientation et course à pied à travers des sentiers et des paysages boisés éclairés seulement par la lune et les lampes frontales des aventuriers.

Dès le départ, échelonné entre 18h et 21h depuis le local jeunes, en solo ou en équipes de deux à quatre personnes, les participants ont plongé dans une aventure sportive et coopérative. Munis de cartes et de boussoles, ils devaient non seulement atteindre les balises éparpillées sur le parcours, mais également faire preuve de solidarité et d'ingéniosité pour surmonter les obstacles naturels. Le RAID-OX Luna ne s'est pas limité à un simple défi physique, mais a surtout permis à chacun de partager un moment convivial en pleine nature.

La soirée s'est clôturée par un moment de partage bien mérité : une boisson chaude et des collations ont été offertes aux participants et bénévoles. La municipalité tient à remercier chaleureusement les organisateurs, les bénévoles ainsi que les partenaires pour leur engagement. Rendez-vous prochainement pour une nouvelle édition ou un autre format qui promet d'être encore plus inoubliable !

Pour plus d'informations : http://www.raidox72.fr/

Historique de l'association RAID-OX

2011

Créée le 10 décembre 2011 à l'initiative de Romuald et Jef afin de :

- participer aux raids sarthois sous les mêmes couleurs, avec d'autres potes intéressés par les raids multisports : VTT, orientation, trail, canoë…
- d'organiser diverses manifestations d'activités physiques de pleine nature et de contribuer au financement de la saison sportive de ses membres, le tout dans un esprit convivial et familial.

2012

Un logo, une tenue et quelques copains (Olivier, Pierrick, Romain, Mika, Stéphan, Dom, Junior…). Premier raid en off et les copains des autres associations participent avec bonne humeur. Un raid initiatique avec 23 équipes et un raid aventure avec 17 équipes.

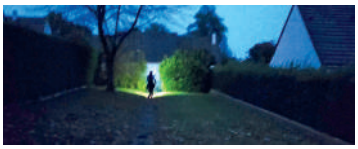

2013

1er RAID-OX Terra. Le raid famille avec 53 équipes toutes très contentes des activités proposées. Le plus jeune : 6 ans, la plus ancienne : 67 ans.

2014

1er RAID-OX Luna, une course d'orientation de nuit déclinée en 3 parcours : 5, 10 et 20 km. Cette course a réuni 152 équipes.

2017

Le 5e RAID-OX Terra à Sillé le Guillaume (79 équipes sur les 3 formats proposés) a été une réussite. Le 4e RAID-OX Luna a battu un record d'affluence avec plus de 600 participants venus arpenter de nouveaux terrains de jeu.

2020

Bien que préparées et testées, les Orga RAID-OX 72 2020 n'ont pu avoir lieu pour cause de crise sanitaire. L'association a toutefois proposé un raid virtuel lors du premier confinement.

2021

Le 8e RAID-OX Terra à Sillé le Guillaume a attiré 77 équipes venant de 19 départements différents. Le 7e RAID-OX Luna a continué de battre ses records d'affluence avec plus de 651 participants pour 259 équipes.

2022

Le 9e RAID-OX Terra à Sillé le Guillaume a attiré 88 équipes venant de 19 départements différents. Le 8e RAID-OX Luna a battu ses records d'affluence avec plus de 745 participants pour 298 équipes. 2022 a été le retour du RAID-OX famille où 56 équipes de familles se sont amusées sur les différentes activités (CO, VTT, tir, jeux O) proposées.

2023

Le 10e RAID-OX Terra à Sillé le Guillaume a attiré 109 équipes venant de 17 départements différents. Cette organisation anniversaire exceptionnelle a eu lieu sur 2 jours; C'est plus de 200 balises sur plus de 110 km de parcours qui étaient posées pour l'occasion.

Rencontre des Professionnels de l'Antonnière : retour sur une soirée riche en échanges et en projets pour l'avenir

Le Rencontre des Professionnels de l'Antonnière, s'est déroulée le mercredi 27 novembre 2024 dans les locaux de Technimaine, société récemment installée dans la Z.A. de la Carrie de La Milesse. Cette soirée a été l'occasion de réunir les acteurs économiques locaux dans un cadre propice au partage et au renforcement des liens. Cet événement a rassemblé entrepreneurs, artisans, commerçants, et autres professionnels, tous venus échanger leurs expériences, partager leurs compétences et tisser des liens pour développer un véritable réseau de proximité. L'objectif était clair : favoriser les rencontres entre « voisins » professionnels et encourager la participation de chacun à la vie des collectivités pour soutenir le dynamisme du territoire.

La nouveauté de cette édition 2024 fut l'organisation d'un **speed meeting**. Ce format dynamique a permis à chaque participant de se présenter en quelques secondes, un exercice qui, bien qu'efficace, a favorisé une prise de parole concise et percutante. Ce type de rencontre accélère la mise en relation, car il permet à chacun de rapidement identifier les personnes avec lesquelles il pourrait avoir des intérêts communs, tant professionnels que personnels. Le speed meeting a été un véritable catalyseur de connexions, facilitant ainsi les échanges spontanés durant le reste de la soirée. Cette initiative a été largement saluée par les participants, qui ont apprécié cette occasion de maximiser les opportunités de réseautage en un temps réduit.

L'un des moments forts de cette rencontre a été l'intervention de la gendarmerie, qui a traité d'un sujet particulièrement d'actualité mais trop souvent délaissé dans les entreprises : la **cybersécurité**. Face à la numérisation croissante des activités, de nombreuses entreprises, bien que conscientes des risques, peinent à allouer les ressources nécessaires pour se prémunir des menaces informatiques. Les représentants de la gendarmerie ont donc sensibilisé les participants aux enjeux de la cybersécurité, rappelant les principales vulnérabilités auxquelles ils peuvent être exposés et les solutions pour y remédier. Des conseils pratiques ont été partagés, permettant à chacun de mieux comprendre comment protéger les données de l'entreprise face à des cyberattaques de plus en plus fréquentes et sophistiquées.

Un autre temps fort de la rencontre fut l'intervention du **Club d'Entreprises Polaris**, un réseau local incontournable qui fédère les entreprises du secteur autour de projets communs. L'équipe de Polaris a mis en avant les avantages d'adhérer à un club d'entreprises, soulignant l'importance de l'entraide et de l'échange de bonnes pratiques pour le développement de chacun. Les représentants de Polaris ont aussi évoqué des initiatives concrètes menées par le club pour dynamiser l'activité locale et pour renforcer les collaborations. Ils ont insisté sur l'importance de mutualiser les compétences pour relever collectivement les défis du territoire, notamment en matière d'innovation et de recrutement.

L'événement s'est déroulé dans les locaux de **Technimaine**, qui nous a chaleureusement accueillis à La Milesse. Cette entreprise fraîchement installée sur le secteur, a offert un cadre favorable aux échanges et aux rencontres entre professionnels. Les organisateurs ont adressé leurs remerciements sincères à Technimaine pour sa contribution et son accueil. De même, les intervenants ont été salués pour leur expertise et leur engagement, tout comme l'ensemble des professionnels présents, dont l'implication a fait de cette rencontre une réussite.

Fort du succès de cette édition, les élus des trois communes de l'Antonnière en charge de l'organisation ont annoncé que la rencontre des professionnels de l'Antonnière évoluera dès 2025 vers un format encore plus ambitieux. Soutenue par Le Mans Métropole, elle prendra la forme d'un véritable forum économique, conçu comme un mini-salon dédié aux acteurs économiques locaux. Ce nouvel événement vise à offrir aux entreprises une plateforme encore plus large pour présenter leurs activités, échanger avec les autres acteurs du territoire et se faire connaître. L'ambition est de créer un espace dynamique et ouvert pour renforcer les synergies locales et soutenir la croissance économique du territoire.

Cette transformation promet de donner une dimension nouvelle aux échanges entre professionnels, contribuant ainsi au développement d'une communauté d'entreprises forte et solidaire au service du territoire.

Reconversion du site de l'ancienne boulangerie : le promoteur et l'architecte ont été désignés

À l'automne 2023, nous vous informions du lancement d'une consultation par Le Mans Métropole en vue de désigner une équipe promoteur / architecte chargée de construire le futur projet immobilier sur l'îlot de l'ancienne boulangerie, aujourd'hui dénommé « îlot Mantey ». Trois équipes de promoteurs / architectes ont répondu à cet appel à projets. Chacune d'entre elles a proposé sa réponse architecturale et son programme de logements en fournissant plusieurs plans et images des futurs bâtiments.

L'analyse des dossiers a très vite mis en évidence qu'une des trois propositions se détachait nettement des deux autres par les choix d'implantation des constructions sur le site, la programmation des logements et des locaux médicaux et surtout par l'écriture architecturale du projet pensée pour s'intégrer aux constructions voisines du centre bourg tout en recherchant une touche de modernité.

Sur la base de ce constat, votre municipalité a choisi de retenir le promoteur sarthois Ecovivre Habitat, associé au cabinet d'architecte Ledru et au bailleur social Mancelle d'Habitation. Ce choix a été confirmé mi-août 2024 par Le Mans Métropole.

Une nouvelle étape de cet important projet commence. Le premier semestre 2025 va maintenant être consacré à rechercher des professions médicales et/ou paramédicales qui pourraient être intéressées par une installation sur notre commune. Ce travail à venir est un véritable défi dans un contexte de pénurie de professionnels de santé sur notre département. Nous mettrons toute notre énergie pour le faire aboutir.

Notre volonté est aussi de proposer dans ce projet de construction des logements en location ou en accession pour nos anciens qui trouveraient leur habitation trop grande pour leur besoin d'aujourd'hui et rechercheraient un lieu de vie plus modeste sur La Milesse tout en restant proche des commerces et des services. Ainsi, vous trouverez ci-dessous une fiche de contact à remplir et à déposer en mairie si certains d'entre vous pouvaient être intéressés.

Enfin, il est bien évident qu'un tel projet ne peut pas se faire sans une large concertation et une adhésion des milessoises et des milessois. C'est pourquoi une rencontre avec les riverains immédiats et la population sera à programmer d'ici juin 2025. Il est trop tôt pour présenter des premiers éléments en raison du travail à accomplir notamment sur les locaux médicaux.

Avant cette rencontre, nous continuerons à vous partager les informations de cet important projet pour l'avenir de notre commune.

Fiche de contact
Ilot Mantey / ancienne boulangerie

Cette fiche de contact a pour objectif de recenser nos aînés Milessois et Milessoises qui seraient intéressés par une location ou une acquisition dans le futur projet immobilier de « l'îlot Mantey » sur le site de l'ancienne boulangerie.

L'identification, dès à présent, des personnes intéressées permettra à la commune et au promoteur immobilier de mieux répondre à vos questions et à vos attentes.

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE ACTUELLE : .....

N° DE TELEPHONE : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

JE SUIS INTÉRESSÉ PAR UN LOGEMENT DE TYPE :

- ☐ 2 pièces (39 à 45 m² environ)
- ☐ 3 pièces (50 à 65 m² environ)

JE RECHERCHE :

- ☐ Une location
- ☐ Un achat

Venez remplir cette fiche de contact au secrétariat de la mairie de La Milesse.

Paysages de nos villes et villages fleuris : La Milesse fait coup double

La commune a obtenu le 13 novembre dernier la première fleur au concours régional. Cette nouvelle distinction vient récompenser le travail effectué par les agents des services techniques appuyés par l'équipe municipale depuis le début de ce mandat. Cette récompense intervient tout juste un an après avoir obtenu les cinq pétales au concours départemental. Ces deux mises à l'honneur pour notre commune sont une source de motivation complémentaire pour les équipes qui voient leur implication quotidienne être reconnue par les membres des jurys. Utilisation de plantes vivaces aux couleurs variés et moins gourmandes en eau, lien social avec les habitants et le Conseil Muni-cipal Enfant au travers des manifestions « une naissance / un arbre », le parcours « mölky » avec le centre social ou l'exposition photo autour du lac sont autant d'actions qui ont séduit cette année encore le jury. Naturellement, ces témoignages nous donnent envie de poursuivre le travail. Nous avons maintenant trois ans, durée minimale entre deux récompenses régionales, pour préparer une candidature pour une seconde fleur. Nous nous y attèlerons. Les idées ne manquent pas.

Cet automne, notre commune a aussi accueilli la cérémonie départementale 2024 du concours. Près d'une centaine de techniciens et d'élus du département se sont déplacés au centre François Rabelais pour recevoir leur récompense. Au cours de cet après-midi de distinction, Anita Burot, Maire, a été félicitée par la Présidente de Sarthe Tourisme pour l'engagement de notre commune et la belle décoration de la salle réalisée par les services techniques municipaux avec la participation en prêt de végétaux de Jardiland Le Mans Nord, de notre fleuriste Arthur et Coquelicot et l'EURL terre d'Envie pour le prêt de paniers en osier. Ces mises en avant ne peuvent être que positives pour l'image de notre commune et conforte la dynamique du territoire et de l'équipe municipale.

Jardiland
CULTIVEZ VOTRE BIEN-ÊTRE

Arthur & Coquelicot
Fleuriste
4 place de l'Europe
72650 La Milesse
02 43 25 57 77

Économie d'énergie : l'éclairage public bascule en LED sur presque toute la commune.

Fin 2024, une nouvelle tranche de rénovation des lanternes d'éclairage public sur la commune a été engagée. 113 consoles d'éclairage ont été remplacées et basculées en technologie LED. 37 candélabres ont également été changés. Cet investissement de près de 110 000 € par Le Mans Métropole permet à notre commune d'être quasi intégralement équipée de matériels économes en énergie. Seule la route du Mans restera à transformer. Sur cet axe routier, le matériel sera changé d'ici 3 à 4 ans au moment des travaux de réaménagement de notre voie d'entrée de bourg.

Première étape avant d'autres actions de valorisation du site pour 2025

Ces derniers mois, le paysage arboré autour de l'étang communal a évolué. Vous avez pu constater que quelques arbres ont été enlevés tandis que d'autres ont été plantés. Ces évolutions sont la conséquence d'un diagnostic phytosanitaire que nous avons mené sur l'ensemble des arbres présents autour du lac. Ce diagnostic a mis en évidence quelques signes caractéristiques d'un mauvais état sanitaire sur plusieurs sujets, notamment la présence de champignons, de creux à la base des troncs et parfois des fissurations dans le bois. Cet état des lieux nous a obligé à prendre la décision de couper les arbres les plus atteints. Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que nous avons fait ce choix car tous étaient présents depuis plusieurs décennies et participaient au paysage qualitatif de notre centre bourg. Nous avons, en responsabilité, décidé d'éviter tout risque d'accidents corporels qui auraient pu être provoqués par leur chute fortuite.

D'une situation de départ négative, nous avons cherché à retrouver des points positifs. Depuis trois ans maintenant, notre commune s'est engagée dans l'action « une naissance / un arbre » qui permet chaque année de planter une vingtaine de nouveaux sujets, de créer du lien social, et de construire le paysage communal de demain. Nous avons donc décidé d'utiliser cette action appréciée des familles pour relancer une dynamique positive autour de l'étang en replantant, dès cet automne, des arbres qui seront attribués au printemps prochain aux naissances 2024. Les essences d'arbres plantés ont également été choisies pour créer une nouvelle esthétique végétale grâce aux couleurs de leurs feuilles en automne ou la texture de leurs troncs. Ces orientations de plantation seront pleinement appréciées dans quelques années quand ces arbres auront grandi et se seront parfaitement enracinés autour de l'étang.

Au-delà de cette replantation, nous engagerons également en 2025 la consolidation de la portion de berge qui s'est affaissée voici environ deux ans. En accompagnement de cette intervention, nous aménagerons un petit ponton en bois pour permettre à l'association à « l'Ô les petits bateaux » d'initier une nouvelle activité de modélisme nautique sur l'étang communal en complément de l'activité de pêche qui se pratique aujourd'hui.

Par petites touches, nous tentons de faire en sorte que notre étang communal reste un lieu attractif pour vous ou pour les promeneurs occasionnels qui viendraient découvrir notre commune. Nous ne manquons pas d'idées, vivement le printemps prochain pour que vous puissiez les découvrir et en profiter avec nous !

Le projet de réaménagement de nos entrées de bourg est lancé

Nous nous étions engagés, au moment des élections municipales de fin 2023, à lancer les études du réaménagement de la route du Mans depuis le gymnase intercommunal jusqu'au cœur du bourg. L'équipe municipale est ravie de pouvoir vous informer que nos souhaits deviennent aujourd'hui une réalité.

Le Mans Métropole a délibéré le 3 octobre 2023 pour lancer le projet. Une enveloppe prévisionnelle a également été approuvée pour un montant de plus de 3 760 000 € TTC comprenant à la fois les études et les travaux.

Ce projet majeur pour le futur de notre commune transformera durablement l'image de nos entrées de bourg. Notre objectif est de changer l'aspect « routier » de la rue du Mans pour à la fois réduire la vitesse des automobilistes, parfois excessive sur cet axe, et mieux sécuriser nos concitoyens qui utilisent le vélo pour rejoindre nos commerces et services de proximité. Une réflexion sur la place du végétal au sein de ce nouvel aménagement sera également conduite pour poursuivre le travail engagé depuis deux ans avec la labellisation « Paysages de nos villes et villages fleuris ». Enfin, les réaménagements concerneront aussi l'entrée Nord de notre commune depuis « l'îlot Mantey » reconstruit jusqu'à la sortie du bourg rue de Sillé.

Dans un premier temps, Le Mans Métropole va lancer une consultation pour désigner une équipe de bureaux d'étude en charge de la conception du projet et du suivi des travaux futurs. Notre municipalité a souhaité qu'un volet « participation citoyenne » soit inclus dans les missions confiées. Au-delà du partage du projet que nous aurons à faire ensemble, l'association étroite des habitants directement concernés nous semble une évidence pour s'assurer de la réussite collective de ce projet dont les travaux ne sont pas attendus avant 2026 ou 2027.

A minima, toute l'année 2025 sera consacrée à la définition du projet. Nous aurons donc l'occasion de vous tenir informés régulièrement de son avancée.

Installation du nouveau CME

Élections au CME de La Milesse :
une nouvelle année pleine de nouveautés

Pour cette nouvelle année, le Conseil Municipal des Enfants (CME) de La Milesse s'est enrichi de nouvelles recrues et d'événements marquants. Le CME a notamment accueilli Anne-Aurore Hamon, déjà conseillère municipale et membre active de la commission Vie Scolaire. À ses côtés, Romane Houdayer a également rejoint l'équipe en tant que volontaire en service civique, apportant ainsi son soutien aux activités du conseil.

De nouvelles élections après le départ des CM2

Avec le départ des élèves de CM2, il était nécessaire d'organiser de nouvelles élections pour renouveler les rangs des conseillers. Ainsi, le 10 octobre, les élèves de CM1 de l'école élémentaire de La Milesse ont pris part à cette élection, dans un esprit citoyen et démocratique. Ce ne sont pas moins de 22 élèves qui ont présenté leur candidature, tous prêts à s'investir pour représenter leurs camarades. Cependant, le nombre de candidats dépassant le nombre de sièges disponibles, un deuxième tour électoral a été nécessaire pour désigner les élus définitifs.

L'élection du Mini-Maire : une première historique

Le 17 octobre a marqué un autre événement important pour le CME : l'élection du Mini-Maire. Cette cérémonie s'est tenue à la mairie de La Milesse, en présence des élus déjà installés et nouveaux élus du conseil. Pour la première fois dans l'histoire du CME de La Milesse, il a fallu organiser trois tours de scrutin afin de départager les candidats.

À l'issue de cette élection mouvementée, c'est Mademoiselle Eva Pichon, élève de CM1, qui a été élue Mini-Maire. Une victoire bien méritée pour cette jeune élue, qui aura la responsabilité de porter les projets et les idées de ses camarades tout au long de son mandat.

Cette nouvelle année s'annonce prometteuse pour le CME de La Milesse, avec de nouveaux élus motivés et prêts à s'engager pour leur commune. La nomination d'Eva Pichon en tant que Mini-Maire est un symbole fort de la participation active des jeunes à la vie de leur village, et nous leur souhaitons à tous beaucoup de succès dans leurs futures initiatives.

Actualités du CME

Premier Conseil du CME : Une charte et des projets sous le signe de la responsabilité, du partage et du respect

Le jeudi 7 novembre, le Conseil Municipal des Enfants (CME) de La Milesse s'est réuni pour la première fois, avec 13 jeunes conseillers

investis et déterminés. Cette première séance a été marquée par deux moments forts : l'adoption d'une charte de valeurs et le vote des projets de l'année.

Une charte pour un engagement responsable

Au cours de la séance, les enfants et leurs parents ont pris connaissance d'une charte établissant les règles de conduite au sein du CME. Pour les jeunes conseillers, les maîtres-mots sont responsabilité, partage, et respect. Ils s'engagent à participer activement aux activités du CME, à être solidaires les uns avec les autres, et à respecter les opinions et l'environnement de travail.

Les parents, quant à eux, ont un rôle de soutien essentiel. La charte leur rappelle leur responsabilité de garantir la participation de leur enfant aux engagements du CME. Elle met en avant l'importance du partage, encourageant des échanges constructifs entre parents et enfants autour des projets du conseil. Enfin, le respect mutuel est souligné, tant envers les jeunes conseillers qu'envers les encadrantes du CME.

Des projets solidaires et ludiques

Au cours de cette séance, les enfants ont réfléchi aux initiatives qu'ils pourraient entreprendre pour animer la commune et apporter de la joie à ses habitants. Après un vote minutieux, plusieurs projets ont été retenus. Parmi eux, la visite d'une maison de retraite a été décidée, afin d'apporter un moment de partage et de chaleur humaine aux personnes âgées. Un autre projet marquant est l'organisation d'une collecte de dons pour les enfants démunis, témoignant de la volonté des jeunes conseillers de s'engager pour une cause humanitaire.

Pour les festivités de Pâques, les membres du CME souhaitent organiser une chasse à l'œuf originale sur un parcours découverte nature à La Milesse. Cette activité promet d'être un événement divertissant pour les enfants, tout en sensibilisant les participants aux richesses naturelles de la commune.

Des présences marquées pour les événements importants

Les jeunes élus du CME se montreront également actifs lors des événements majeurs de La Milesse. Ils seront présents pour la commémoration du 11 novembre, afin de rendre hommage aux anciens combattants et d'honorer la mémoire des victimes de la Première Guerre mondiale. De plus, ils participeront au marché de Noël de la commune, où ils auront la mission chaleureuse de distribuer des chocolats aux visiteurs, apportant ainsi une touche festive à cette période de l'année.

Avec ces initiatives, le Conseil Municipal des Enfants s'affirme comme un acteur engagé de la vie locale, apportant énergie et créativité au service de la collectivité. Une année pleine de projets promet donc de s'ouvrir pour ces jeunes citoyens en herbe, qui incarnent l'avenir de La Milesse.

L'impact du manque de bénévoles sur notre territoire

Depuis plusieurs années, le manque de bénévoles pèse lourdement sur le fonctionnement des structures locales et associatives, en particulier dans les secteurs de l'enfance et du sport. Ces structures, essentielles à la vitalité de notre commune, peinent de plus en plus à recruter des volontaires pour encadrer des activités, organiser des événements ou simplement soutenir leur gestion quotidienne.

Nos communes (Aigné, Saint-Saturnin et La Milesse) et son SIVOM rencontrent des difficultés financières mais pas seulement. L'absence de gouvernance et de bénévoles au sein des différentes structures assombrissent fortement l'avenir du SIVOM.

Vous vous souvenez de l'appel à l'aide lancé par l'EIRA en 2022/2023 au risque de devoir fermer l'association ? Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation similaire avec la SPL Antonnière Services Plus, structure juridique pilotant la maison de l'enfance avec ses crèches (familiale et collective) et son relais petite enfance.

Cette structure vivait en mode associatif avant de devenir une société disposant d'une double gouvernance : un conseil de surveillance composé d'élus et un directoire composé de bénévoles … sauf que nous n'avons plus de bénévole et un directoire provisoirement composé d'un élu. Ce changement de statut induit des coûts supplémentaires qui s'alourdissent au fil des années et que personne ne souhaite payer. Fermer la crèche n'est pas une option envisageable ; privatiser la crèche n'est pas une option que nous souhaitons proposer aux habitants de l'Antonnière.

Au SIVOM et dans les différentes structures, nous avons déjà eu des idées, parfois en dépit de nos volontés et qui, bien souvent, sont entendues mais pas acceptées par nos habitants, comme l'idée de fermer le centre pendant 3 semaines en août.

Pour les associations sportives, ce déficit se traduit également par une diminution des services : moins d'offres, des bénévoles dépassés ou fatigués et très souvent critiqués par le public pour leurs (in)actions… Le Comité des Fêtes de La Milesse est aussi dans cette même impasse (leur dernière AG en était un bel exemple) ; toutes nos structures sont concernées.

Nous vivons toutes et tous dans une période sous fortes contraintes : peu de temps disponible, préférences aux loisirs et à la détente (dont le fameux « Netflix and chill »), les contraintes règlementaires et juridiques en termes d'organisation d'événements ou de gestion des associations, … mais n'oublions pas le proverbe africain qui est le suivant :

« Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin ».

Face à cette situation, un appel est lancé à tous les habitants désireux de contribuer à la vie locale. Rejoindre une association, même pour quelques heures par mois, c'est participer activement à la cohésion sociale de notre commune. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que ces structures continuent d'offrir des services essentiels à nos enfants et à nos sportifs.

N'attendons pas qu'il soit trop tard, le bénévolat est à la portée de tous et peut faire une grande différence pour le dynamisme de notre territoire.

École de musique

Après une ouverture de la saison de l'Hémiole par un concert de la chorale le 17 novembre à Ruaudin et une heure musicale le 18 novembre à La Milesse, retrouvez-nous le **vendredi 13 décembre à 20h** pour notre traditionnel concert de Noël : chorales, orchestres, ateliers… Place aux ensembles musicaux !

En janvier, retrouvez-nous, notamment, pour la galette, soirée comédie musicale avec le spectacle « les gratins de la galaxie », **20h au Val-de-Vray de St Saturnin**.

Un concert sera également proposé le **mercredi 8 janvier**, réunissant MARPA de l'Antonnière et EHPAD Georges Coulon.

De nombreuses manifestations sont proposées toute l'année dont les dates sont communiquées sur notre site internet et via notre newsletter :

hemiole72.com

S.A.R.L Isomenuis'
La société à vos côtés
Menuiseries - Fermetures (Bois / Alu / PVC) Stores - Automatismes
Agencement (Cuisines , Salles de Bain , Dressing , Parquets , Lambris...)
Miroiterie - Isolation (Intérieure , Extérieure et Combles Perdus)
RGE QUALIBAT EFFICACITE ENERGETIQUE ENR
15, rue de la Tremblaie - 72650 LA MILESSE
Tél : 02 43 29 30 82 - Port : 07 81 84 88 24
Site Internet : www.isomenuis.fr - Email : contact@isomenuis.fr

EIRA Actualités

APE

KANTEM
L'habitat comme vous l'aimez
Une question, un projet ?
Nos équipes ont à CŒUR
de collaborer avec vous !
Chauffage toutes énergies ∘ Climatisation
Plomberie - Sanitaire ∘ Électricité - Domotique - VMC
Salle de bain ∘ Entretien et dépannage
263 avenue de la Libération - 72100 Le Mans
www.kantem.fr - 02 43 85 11 11
HASTONETEN

Comité des Fêtes de La Milesse
Agenda 2025

Et oui déjà 2025 ! Le comité des fêtes vous présente tous ses vœux associatifs pour cette nouvelle année.

On espère vous retrouver souvent cette année pour les animations que nous proposons aux milessois.

17 février
Assemblée générale
(ouvert à tous n'hesitez pas à venir partager vos idées ou vos souhaits)

26 avril
soirée année 80
sur réservation

31 mai
Lacher de truites

le 6 juillet
Bric à brac
à l'espace vert de la terroirie

Réservation obligatoire :
habitants d'Aigné, La Milesse , Saint-Saturnin
5 euros les 10 ml (sur justificatif de domicile)
Extérieur : 10 euros les 10 ml

13 juillet
Bal gratuit animé par karine lehoux
et **feu d'artifice**

5 octobre à14 heures
Notre loto

29 novembre
karaoké

13 décembre À partir de 16h
marché de noël

Vous voulez nous rejoindre ?
Nous proposer vos idées ?
Réserver pour une manifestation ?
Contactez le 0686968281

Antonnière Judo Club 72

En fin de saison dernière, l'Antonnière Judo Club 72 a constitué un nouveau Bureau avec à sa tête Aurélien Véron (Président), Olivier Saunier (Trésorier) et Sonia Patrignani (Secrétaire), accompagné de 7 autres membres.

Comme chaque année, les judokas de l'AJC ont fait leur rentrée début septembre sur les tatamis du dojo situé rue de la gare. Et pour la saison 2024-2025, on compte déjà plus de 150 licenciés ! Les deux premiers mois de la saison ont été bien remplis. Dès la première semaine, l'AJC a commencé par célébrer la ceinture noire de Timothé Véron, 60ème judoka du club à atteindre ce grade ! Il avait obtenu toutes les UV nécessaires sur la saison précédente et n'attendait plus que son 15ème anniversaire pour se voir remettre sa ceinture noire. Les compétitions ont-elles aussi déjà repris, avec des résultats très prometteurs pour ce début d'année !

Le dimanche 13 octobre s'est déroulé le premier évènement de la saison avec la séance famille sous le signe d'Octobre Rose. Plus de 70 personnes (sur pas moins de trois générations !) sont montées sur les tapis pour découvrir le judo et soutenir la lutte contre le cancer du sein en arborant des ceintures roses !

Le club propose des cours d'Eveil Judo dès 4 ans, de Judo et de Taïso. Des créneaux sont ouverts les mardi, mercredi et vendredi et deux séances découvertes sont offertes à toute personne qui voudrait s'essayer à l'une des disciplines. **Pour tout renseignement, n'hésitez pas à visiter notre site internet (ajc72.ffjudo.com) ou à nous contacter par mail (judo.ajc72@orange.fr) ou sur nos réseaux sociaux.**

BILLARD DE l'Antonnière

Le 31 août dernier, le club de billard de l'Antonnière a animé un stand lors du forum des associations de La Milesse. Le club était également présent au forum de La Chapelle Saint Aubin.

Les contacts ont été bons et trois adhésions nouvelles ont été réalisées.

Le 17 octobre, le club a organisé son assemblée générale ordinaire annuelle. Outre les adhérents présents (22) ou représentés (13), ont participé :

Éric MARCHAND conseiller Départemental,
Charles THEBAULT vice-Président du SIVOM,
Jean-Marie CHOLLET adjoint à M[me] le Maire de La Milesse
et Daniel BAZILLE adjoint à M[me] Le Maire de Aigné.

Le Président Gérard SEPRE a informé les participants de son souhait de mettre fin à son mandat de Président en restant membre du bureau.

Un compte rendu des activités et résultats du club a été fait et les projets ont été présentés.

Le 24 octobre, lors de la réunion du bureau du club, Thierry CHASSEREAU, membre du bureau, a été élu Président pour succéder à Gérard SEPRE.

Le club de billard peut ainsi fonctionner dans de bonnes conditions et gérer au mieux la nouvelle saison qui commence.

La cotisation est de 100 € pour les adhérents non compétiteurs et de 120 € pour les compétiteurs. Ces montants seront reconduits lors de la saison 2025/2026.

Les séances de formation se poursuivent actuellement à savoir :

- Le mardi matin : initiation au billard Français
- Le jeudi matin : perfectionnement

Alors, venez nous voir lors de votre passage devant la salle omnisports de La Milesse.
Ou contactez Philippe HUBERT : 06 06 51 87 62 ou Thierry CHASSEREAU : 06 19 90 75 97

Calendrier 1er Semestre 2025

Générations Mouvement
Les Aînés Ruraux

Janvier

Jeudi 02 — Remise cartes d'Adhésion - Cartes et travaux manuels - Salle à déterminer
Jeudi 16 — Cartes et travaux manuels - Salle A3
Jeudi 30 — *Assemblée Générale* - 14 heures - Grande salle A2

Février

Jeudi 6 — Crêpes - Cartes et travaux manuels - Salle A3
Jeudi 20 — Cartes et travaux manuels - Salle à déterminer
Vendredi 21 — *Assemblée Générale Interclubs* - AIGNE - 10 heures

Mars

Jeudi 06 — Cartes et travaux manuels - Salle A3
Mardi 18 — **Spectacle G.M. « Palais des Congrès »**
Jeudi 20 — Repas de Printemps - Salle A2

Avril

Jeudi 03 — Cartes et travaux manuels - Salle A3
Jeudi 17 — Cartes et travaux manuels - Salle à déterminer
Mercredi 30 — Cartes et travaux manuels - Salle A3

Mai

Mercredi 07 — Cartes et travaux manuels - Salle A3
Jeudi 22 — Repas Fête des Mères - Salle A2

Juin

Jeudi 05 — Cartes et travaux manuels - Salle A3
Jeudi 19 — Repas Fête des Pères - Salle A2

Juillet

Jeudi 03 — Pique-nique - Salle A3

Nicole PELLIEUX	**06.66.67.92.42**	**nicole.pellieux1944@gmail.com**
Françoise BRUNEAU	**07.82.29.46.19**	**legrand-francoise1@bbox.fr**
Pierre DEBEZE	**06.11.61.03.24**	**pierre.debeze@orange.fr**

Décembre c'est le mois que nous attendons tous avec impatience, car Noël arrive avec ses lumières, ses décorations, ses fêtes de famille et le Sapin de Noël.

Cet arbre de Noël porteur de symboles exprime les richesses de la nature : la lumière, les fruits des vergers, des champs, de la forêt et de la mer. C'est l'annonce d'un moment de joie pour beaucoup.

Quel plaisir de le décorer, en famille, à l'école, dans notre quartier, notre commune.....

Depuis l'Antiquité le sapin représente cette période de l'année.

Les Celtes qui considéraient le 24 décembre comme le jour de la renaissance du Soleil, avaient associé un épicéa (variété de sapin)à ce jour-là.

Les Romains eux décoraient leur foyer de branches de sapin pour fêter Saturne du 17 au 24 décembre.

Les Scandinaves plaçaient un sapin devant leurs abris pour que les esprits les protègent du grand froid.

Puis, après avoir traversé les siècles, différents pays d'Europe, et sous l'influence de la population venue d'Alsace-Lorraine dans les régions de France, le sapin de Noël est adopté dans tout le pays à la fin du 19° siècle et il est arrivé jusqu'à nous.

Mais il y a une autre histoire, très belle, qui a fait du Sapin le symbole de Noël et je vais vous la raconter .

« LA LÉGENDE DU SAPIN »

Autrefois, tous les arbres de la forêt conservaient leurs feuilles à l'approche de l'hiver. Aujourd'hui, seul le sapin reste vert en hiver.

Aux alentours de Noël, un petit oiseau ne put s'envoler vers les pays chauds, car son aile était brisée. Comment allait-il résister à la rigueur de l'hiver ?

Tremblant de froid, il s'abrite dans le feuillage d'un gros chêne.

Le chêne refuse de l'accueillir : "Va-t-en, tu vas manger tous mes glands" dit-il.

Malgré la neige, il quitte le gros arbre pour se réfugier dans les branches du hêtre touffu. "Ne reste pas là, tu vas picorer mes faines" dit-il.

Le petit oiseau terrifié s'échappe pour se cacher dans un bouleau qui le chasse sans tarder : "Je ne veux pas de toi, tu vas salir mes branches".

Repoussé par tous les arbres, le petit oiseau se couche dans la neige pour mourir.

Il voit soudain à quelques pas de là un sapin qui lui fait signe. Les ailes engourdies par le froid, il se traîne vers le sapin. "Ici, tu ne crains rien, je te protégerai" lui dit-il.

La veille de Noël, un vent terrible souffla sur la forêt. Tous les arbres perdirent leurs feuilles sous la force du vent. Seul le sapin conserva son feuillage, car il avait accueilli le petit oiseau malade.

Voilà pourquoi le sapin est aujourd'hui l'arbre de Noël, généreux et protecteur, autour duquel nous nous réunissons.

D'après H.J. Troxler,
adapté et illustrée par Thierry Chapeau

La légende du Sapin est un conte inspiré de la tradition orale alsacienne.

JOYEUX NOËL À TOUS

Mieux vivre ensemble, une place pour tous !

L'usage de la trottinette électrique, un équilibre à trouver entre les différents usagers de la route.

Moyen de locomotion en pleine expansion depuis plusieurs années, la trottinette électrique se démarque par sa praticité, sa maniabilité, son coût modéré et son utilisation simpliste. Ce moyen de transport suscite à la fois l'engouement et les débats.

En effet, elle apporte une nouvelle solution pour se déplacer au quotidien dans nos villes et villages. Sa capacité à se faufiler avec aisance dans le trafic lui confère un avantage certain sur les modes de transport traditionnels.

Néanmoins, il faut souligner la difficulté entre le partage de la chaussée avec les différents usagers (piétons, vélos, voitures, bus, transports en commun) et les comportements parfois à risque des conducteurs de tous véhicules confondus. Cela accroît de façon importante le risque d'accident et à l'instar des cyclistes, le peu d'équipement de sécurité que les conducteurs peuvent revêtir, les exposent davantage à des blessures importantes.

Ainsi, afin de garantir au mieux la sécurité de tous, voici un petit rappel des bonnes pratiques pour la conduite d'une trottinette électrique en toute sécurité :

- **Pour ma sécurité, le port du casque est fortement conseillé ;**
- **Je dois** être âgé **d'au moins 14 ans** pour l'utiliser ;
- La **vitesse maximum** autorisée est de **25 km/h** ;
- L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps. Si je ne respecte pas cette obligation,
  je risque une amende de **135 €** ;
- Je dois être vêtu d'un **équipement rétroréfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée**.

De plus, ma trottinette doit être équipée d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux. Pour son utilisation (y compris les trottinettes en libre-service) je dois avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule...).

Il m'est également recommandé de contacter mon assureur pour, par exemple, adapter mon contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique. Si mon utilisation se porte sur une trottinette en libre-service, il faut alors vérifier les conditions d'assurance définies dans le contrat de location.

Le partage de la chaussée

En agglomération et dans la mesure du possible, je dois utiliser les pistes cyclables. En l'absence celles-ci, la circulation m'est autorisée sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h. La circulation sur les trottoirs est quant à elle interdite, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas et exclusivement dans ce cas, je dois circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

Hors agglomération, je dois circuler sur les pistes cyclables ou sur les voies vertes quant-elles existent (zone indépendante du réseau routier et réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers), ou alors sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 80 km/h.

Dans ce cas, je devrais porter ***un casque, me vêtir d'un équipement rétroréfléchissant et rouler avec les feux de positions allumés***.

PLUS DE SÉCURITÉ, UNE MEILLEURE MOBILITÉ

Afin de faciliter le partage de l'espace public entre piétons, vélos, voitures et EDPM, le code de la route instaure des règles claires.

Tous les véhicules électriques permettant de se déplacer individuellement sont concernés

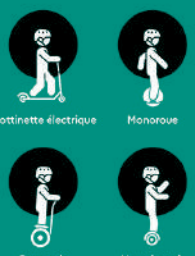

La réglementation définit :

- les règles de circulation et de stationnement en ville et hors agglomération;
- l'équipement du conducteur;
- les caractéristiques techniques des EDPM.

Les sanctions prévues

Des amendes forfaitaires sont applicables. Exemples de situations d'infraction :

135 €	135 €	135 €
Non-respect des règles de circulation ou transport d'un passager.	Circulation sur un trottoir ou conduite d'un EDPM débridé.	Conduite d'un EDPM avec des écouteurs.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

twitter.com/routeplussure

Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

Trottinette électrique, monoroue... Comment bien circuler ?

Des règles claires pour un usage sécurisé

Trottinette électrique, monoroue, gyropode, hoverboard, cyclomobile léger (trottinette avec selle)...
Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien.

Pour garantir une circulation apaisée entre les usagers, les EDPM font l'objet d'une réglementation qui leur est propre dans le code de la route. Il s'agit de créer les conditions d'un usage responsable et sécurisé pour tous.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

OÙ ET COMMENT CIRCULER ?

En agglomération

- Obligation d'emprunter les bandes et les pistes cyclables quand il y en a.
- Double sens cyclable et sas vélo aux feux tricolores autorisés, comme pour les vélos.
- Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité.
- Interdiction de rouler sur les trottoirs.

Hors agglomération

- Obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.
- Interdiction de rouler sur les voies express et les autoroutes.

L'autorité investie du pouvoir de la circulation peut autoriser localement la circulation sur d'autres voies, par exemple les routes où la vitesse maximale est de 80 km/h. Dans ce cas, le port du casque, du gilet haute visibilité, de brassards réfléchissants, ainsi qu'un éclairage complémentaire et des feux de position allumés sont obligatoires en toutes circonstances.

Les conseils

- Vérifiez régulièrement l'état de votre trottinette notamment ses freins et lumières.
- Préparez votre déplacement à l'aide d'une application avant de partir. Vous pourrez trouver l'itinéraire le plus adapté et sécurisé.
- Roulez à 1 mètre des voitures garées, pour éviter les portières qui s'ouvrent brusquement.
- Ne vous placez jamais dans l'angle mort des camions, fourgonnettes et bus.

Et les engins sans moteur ?

Trottinettes, skateboards et rollers non motorisés sont autorisés à circuler sur les trottoirs et dans les espaces piétonniers, à condition de rouler au pas et de respecter la sécurité des autres usagers.

UN EDPM BIEN ÉQUIPÉ

Tous les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) en circulation doivent répondre aux critères techniques de sécurité fixés par la réglementation. Tous les engins doivent posséder les équipements suivants :

- Des freins.
- Des feux de position à l'avant et à l'arrière.
- Des catadioptres (dispositif réfléchissant) à l'avant, à l'arrière et de chaque côté.
- Une sonnette.

FAUT-IL SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ?

L'EDPM est un véhicule terrestre à moteur : pour le conduire, vous devez être couvert par une assurance spécifique, comme pour une voiture ou une moto.

Contrairement aux vélos, les assurances de responsabilité civile classiques ne couvrent pas les accidents de trottinettes électriques.

Trottinettes en libre-service : suis-je couvert ?

Vérifiez que le loueur installé dans votre ville inclut l'assurance dans son offre.

ADOPTEZ LE BON COMPORTEMENT

Les utilisateurs d'EDPM sont tenus de respecter le code de la route en toutes circonstances, assurant leur sécurité et celle des autres. Ils doivent laisser les piétons traverser sur les passages protégés, respecter la priorité à droite et s'arrêter au stop et au feu rouge.

Ce qui est interdit

- Transporter un ou plusieurs passagers : l'usage d'un EDPM est strictement individuel.
- Transporter des marchandises.
- Porter des écouteurs. Le téléphone tenu en main est également interdit.
- Conduire si vous avez bu de l'alcool au-delà de la limite autorisée.

Ce qui est obligatoire

- Avoir au moins 14 ans. Dans certaines villes, il faut avoir un âge minimum pour louer une trottinette électrique en libre-service.
- La nuit ou si la visibilité est réduite, porter des vêtements ou équipements rétroréfléchissants : gilet haute visibilité, brassards ou sac à dos réfléchissants, etc.
- Hors agglomération, là où la vitesse est supérieure à 50 km/h et ne dépasse pas 80 km/h, le casque, le gilet rétroréfléchissant et un éclairage complémentaire non éblouissant et non clignotant sont obligatoires. Les feux de position doivent être allumés quelle que soit l'heure de la journée.

Ce qui est hautement recommandé

- Porter un casque adapté et attaché et des gants en toutes circonstances.
- Porter des vêtements ou des accessoires rétroréfléchissants et un dispositif d'éclairage complémentaire non éblouissant et non clignotant en toutes circonstances.

Un moteur limité à 25 km/h

Les EDPM doivent être limités à 25 km/h par leur fabricant. Mais leur vitesse maximale autorisée peut être, selon les villes, inférieure.

Mieux vivre ensemble, il en va de la responsabilité de tous !

La sécurité, une priorité de tous

Face à des comportements d'individus vous paraissant suspect, (repérage de lieux, démarchage, insistance d'individu à votre porte de domicile) il est important de prévenir sans délais les autorités compétentes (les Forces de l'ordre en priorité (**composez le 17**) ou la Mairie dans les heures ouvrables).

La réactivité des citoyens de la commune ne sera que plus bénéfique face à la sécurité de tous.

NB : le démarchage (de type porte à porte) reste une pratique légale mais réglementée ! Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. Pensez à demander une carte professionnelle (avec photo, nom, prénom, nom d'entreprise, logo). En cas de doute, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Bientôt les vacances ? Partez plus serein !!!

« OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES »

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie compétente sur le territoire. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet.

Luttez contre les cambriolages

Avant de partir en vacances, informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien…). Vous pouvez faire suivre votre courrier ou le faire relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio… Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances.

Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Simplification des procédures administratives

Depuis le 1er avril 2024, les automobilistes et les usagers de deux-roues motorisés ne seront plus obligés d'apposer la vignette de l'assurance sur leur véhicule, ni de détenir la carte verte de l'assurance dans leur véhicule. La preuve de l'assurance sera désormais rapportée par la consultation du Fichier des Véhicules Assurés (FVA), qui compile l'ensemble des contrats d'assurance automobile « au tiers » de territoire français. Ce fichier est accessible aux forces de l'ordre lors de contrôles.

Malgré la simplification de cette procédure, être assuré pour circuler reste obligatoire.

Attention toutefois : si le certificat d'assurance n'est plus imposé par le Code de la route, il peut toutefois toujours servir de justificatif en cas de problème, notamment si le véhicule vient tout juste d'être assuré à la date du contrôle, l'inscription automatique au fichier pouvant prendre plusieurs jours. De plus, votre compagnie d'assurance pourra mettre à votre disposition un document reprenant les éléments de votre contrat. (Aide précieuse pour la réalisation d'un constat amiable par exemple).

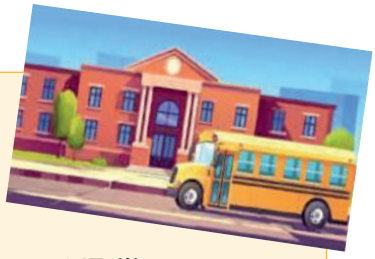

C'est quoi le bien vivre à l'école ?

Ce doit être un climat apaisant, un encadrement rassurant, des agents à l'écoute des enfants et les enfants à l'écoute des agents dans un cadre de vie agréable, une restauration scolaire de qualité et durable. Les bâtiments d'une école sont mis à disposition des élèves pour apprendre, s'amuser, manger mais ne pas détruire le bien commun.

Alors pourquoi dégrader le bien mis à disposition ?

Les enfants causant des désagréments ne pensent pas à leurs camarades qu'ils pénalisent

Ce n'est pas concevable.

Que fait la commune pour les écoles ?

- Elle construit, entretient, répare les écoles et achète le mobilier.
- Organise des activités périscolaires
- Gère le personnel municipal/ Atsems, agents de restauration, d'entretien et périscolaires
- Assure la restauration scolaire des écoles qui est une compétence facultative.

La commune a reconnecté la nature avec les enfants (cour d'école végétalisée) et elle continuera à améliorer la partie énergétique de l'école Primaire pour un meilleur confort de tous. Je rappelle le coût du projet cour d'école primaire (plus de 300 000 €)

Pour les écoles

Primaire

- Versement de différentes subventions dont le voyage découverte pour 147 élèves à hauteur de 6000 € pour le printemps 2025
- Versement de 31€/enfant pour les fournitures scolaires
- Prise en charge totale du financement de la Piscine pour les classes de CP/CE1
- Prise en charge du transport pour différentes interventions

Maternelle

- Versement de subventions projet Danse
- Versement d'une subvention de 200 €/classe
- Versement de 31€/enfant pour les fournitures scolaires
- Prise en charge du transport pour différentes interventions

IMPORTANT : Un rappel important aux parents

Le parking de l'école n'est pas un drive, chacun d'entre vous doit respecter le stationnement des voitures.

merci

Pour mieux vivre ensemble, encourageons les bons réflexes

Chiens en laisse et déjections

Afin de laisser une commune propre et où il fait bon vivre, pensez à vous munir de petits sacs pour le ramassage des déjections de vos animaux pour qu'ils ne se retrouvent pas dans notre belle nature mais dans des poubelles.

Attention, il est rappelé également que lors de vos promenades sur la voie publique les chiens doivent être tenus en laisse pour le bien-être de tous. Qu'ils soient gentils et sociables, ou qu'ils pratiquent le rappel, l'utilisation d'une laisse sur la voie publique est une obligation. Vous êtes responsable des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques et la divagation de votre animal est passible d'une amende.

Dépôts sauvages

Plutôt que de déposer vos déchets en pleine nature, n'hésitez-pas à profiter des services de déchetteries de Le Mans Métropole. C'est un service gratuit ! (Voir horaires en dernière page).

Entretien des haies

Il revient à chacun de s'occuper de ses haies pour qu'elles ne dépassent pas sur l'espace public. Il suffit de les tailler chaque année. On peut ainsi se promener sur les trottoirs et les admirer, en toute sécurité !

Le respect de ces quelques principes permettra à chacun de vivre en harmonie avec ses voisins !

Frelon asiatique*

En cette période d'automne et d'hiver, la majorité des feuilles de nos arbres sont tombées et parfois, certains habitants ont eu la surprise de découvrir des nids imposants de frelons dans les arbres. La prédation importante de ce frelon a une incidence sur les espèces, notamment les abeilles, et peut causer des dégâts plus ou moins importants sur la biodiversité locale. Le frelon asiatique s'est très bien acclimaté, mais s'est aussi multipliée, en raison d'un taux de reproduction élevé et à l'absence de prédateurs.

Ces dernières années, la commune est intervenue à plusieurs reprises pour neutraliser des nids sur le domaine public. Ces interventions sont rendues possibles grâce aux signalements des nids aux services municipaux.

QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE LE FRELON ASIATIQUE ET LE FRELON EUROPEEN ?

Le frelon asiatique mesure environ 3 cm de long. Son abdomen est à dominante noire avec une large bande orange, sa tête est orange vue de face et ses pattes sont jaunes aux extrémités.

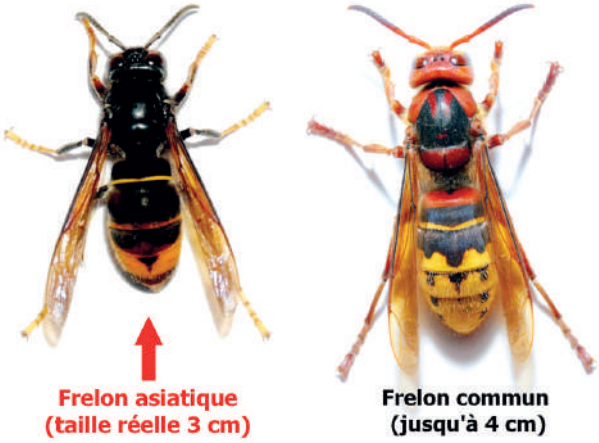

COMMENT RECONNAITRE LE NID DU FRELON ASIATIQUE ?

Le nid primaire (de mars à mai)

Au printemps, la reine fondatrice crée un nid de petite taille (le nid primaire). Ce nid, gros comme un ballon de foot fin mai, est remplacé par un second nid lorsque la colonie grossit.

Le nid principal (de juin à novembre)

Il peut atteindre 1 mètre de diamètre à l'automne. Principalement situé en hauteur dans les arbres, il peut aussi se trouver dans un bâtiment.

Ses caractéristiques :

- en forme de poire ;
- une petite entrée latérale ;
- en hiver les nids sont majoritairement vides, ils se dégradent progressivement avec les intempéries.

Néanmoins, au printemps, les reines ayant hivernées reconstruisent de nouveaux nids, les anciens n'étant pas recolonisés.

** Que faire en cas de piqûre ? Comme la piqûre du frelon européen, la piqure du frelon asiatique peut provoquer de graves réactions allergiques, nécessitant une prise en charge urgente. En cas de piqûre avérée ou simplement de doute, Appeler le SAMU (15).*

72 Sarthe
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Le CAUE de la Sarthe conseille, informe, sensibilise et forme le grand public, les collectivités, les professionnels et le jeune **public au travers de conseils aux particuliers, de visites, d'expositions, d'actions en milieu scolaire, de publications…**

Architecture, Paysage, les conseils gratuits aux particuliers
Vous conseillez en amont de vos projets

Les architectes et paysagistes concepteurs du CAUE conseillent les particuliers en amont de leurs projets, sur le choix d'un terrain ou sur tout projet de construction, de réhabilitation, d'extension d'une construction existante ou d'aménagement de leur jardin, lors de **permanences gratuites** :

◆ **Au Mans**, vous pouvez bénéficier des permanences suivantes :
- Permanence architecturale. Tous les vendredis.
- Permanence paysagère. Deux vendredis par mois.
- Permanence sur l'adaptation du logement, liée à la perte d'autonomie. Sur demande.

Pour prendre rendez-vous, contactez le CAUE de la Sarthe au 02 43 72 35 31

◆ **À Sillé-le-Guillaume, La Flèche et Montval-sur-Loir**
Le 3e vendredi du mois.

Pour prendre rendez-vous à Sillé-le-Guillaume, contactez la Mairie au 02 43 52 15 15 ; à La Flèche, contactez la Mairie (service urbanisme) au 02 43 48 53 77 ; à Montval-sur-Loir, contactez la Mairie au 02 43 38 18 00

◆ **À Roëzé-sur-Sarthe**
Le 4e vendredi du mois.
Pour prendre rendez-vous, contactez le Service Urbanisme de la Communauté de Communes du Val de Sarthe au 02 43 83 99 93

◆ **À Mamers et La Ferté-Bernard**
Le 1er vendredi du mois.

Pour prendre rendez-vous à Mamers, contactez la Maison du Département au 02 43 31 13 20 ; à La Ferté-Bernard, contactez la Mairie (service urbanisme) au 02 43 60 72 72

Visites, conférences, expositions : des événements pour tous

Le CAUE de la Sarthe, c'est aussi toute l'année, des activités et des événements pour tous les publics : visites guidées en architecture et paysage, ateliers, exposés pratiques, expositions, conférences et un centre de ressources documentaires ouvert au public, sur rendez-vous.

Programme complet sur www.caue-sarthe.com

France Services
Proche de vous au quotidien

France services

La Milesse

Sur RDV, La Milesse 72650 salle Robert Doisneau , rue des Jonquilles située derrière La Poste :

- Lundi 09h00 –12h30
- Mardi 10h00-13h00/13h45-18h15
- Mercredi 14h00-17h00
- Jeudi 09h00 - 12h30 /13h15-16h45
- Vendredi 09h00 -12h30

Permanences **sur RDV** :

- Les 3ème vendredis 9h00 à 12h30 au Centre social le Kaleidoscope Le Mans
- Les 4ème vendredis du mois de 9h à 12h30 à Ruillé en Champagne

Nous contacter au **07 80 12 98 43** ou par mail **depar.fslamilesse@gmail.com**

Site internet : ***https://www.associationdepar.com/***

L'équipe

Fouzia BENMAKHLOUF ; Nathaëlle DERENNE Déborah GASNIER ; Isaac FAHMI

Les numéros utiles

France travail : 3949

Assistante sociale :
Pour plus d'informations, nous contacter

Conseiller Numérique :
Pour plus d'informations, nous contacter

Mission Locale : 02 43 84 16 60

SURE (Service Rénovation de l'Habitat) : 02 55 44 10 10

CARSAT : 3960

CAF de la Sarthe : 3230

DGFIP : 0809 401 401

CPAM de la Sarthe : 3646

Agirc Arrco : 09 70 66 06 60

Ils viennent chez nous

- **Service impôts :** permanence mensuelle pendant la période déclarative
- **France Victime 72** (sur demande)

Mes codes d'accès

Adresse mail :

Compte AMELI/MSA:

Impôt :

CAF:

ANTS :

Mutami
LE LIEN SOLIDAIRE

Depuis le 1er septembre 2018, afin de développer l'accès aux soins pour tous, la commune de La Milesse est partenaire de Mutami pour sa Mutuelle Communale

- **1,6 million de Français** ont déjà **renoncé à des soins médicaux***
- **18%** déclarent avoir dû **renoncer plusieurs fois**
- **Le renoncement** touche les **ménages les plus modestes**

58 Milessois ont déjà choisi Mutami, pourquoi pas vous ?

Nos atouts

Sans conditions de ressources

- Des tarifs préférentiels négociés *(tarif unique à partir de 70 ans)*
- Sans limite d'âge et sans questionnaire de santé
- Un service d'assistance vie quotidienne inclus
- Un espace prévention dédié sur notre site internet
- La prise en charge du sport sur ordonnance *(activité physique adaptée)*
- Des solutions d'aide aux personnes atteintes de fragilités et aux aidants

09 77 425 525

28 rue Xavier Bichat - 72000 Le Mans
Horaires d'ouverture : le lundi et jeudi 9h - 12h30, 13h30 - 17h / le mardi, mercredi et vendredi : sur rendez-vous
Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires
ou souscrire à notre offre : lemans@mutami.fr ou 07 87 55 13 07

www.mutuelle-mutami.fr

MUTAMI, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 776 950 677, dont le siège est au 70 boulevard Matabiau CS 46951 31069 Toulouse Cedex 7. Mutuelle soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris) - Réalisation : 2024 - Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique.
*Soit 3,1 % des personnes de 16 ans ou plus vivant en France métropolitaine, d'après l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) de l'Insee.

Démarches et formalités

DÉMARCHES & FORMALITÉS

Service Public	Vous êtes particuliers, professionnels ou associations, vous recherchez des informations pour tous documents CONNECTEZ-VOUS SUR : Service-Public.fr
Service Finances publiques	- Contactez les Finances Publiques par téléphone : de 8h30 à 19h00 du Lundi au Vendredi - Appelez le centre de contact du Mans au : 0 811 700 724* CONNECTEZ-VOUS SUR : https://ants.gouv.fr/
Carte d'identité + passeports	Mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de la Préfecture S'adresser à la mairie de La Bazoge ou La Chapelle St Aubin Tél La Bazoge : 02.43.25.40.07 - Tél La Chapelle St Aubin : 02.43.47.62.70
Démarches en ligne	Démarches à réaliser via le site internet ants.gouv.fr **(utiliser le même identifiant que pour la déclaration de ressources, ou AMELI.fr)** - Changement de propriétaire - Changement d'adresse - Changement matrimonial - Duplicata - Usurpation de plaques - Demande de carte grise en ligne.
Timbre passeport	Site : timbres.impots.gouv.fr
Pacs	Les documents nécessaires à la conclusion d'un PACS sont à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site www.service-public.fr Tél Mairie : 02 43 25 30 12 Prise de rendez-vous
Conciliateur	Madame Marie-Christine RICHARD conciliatrice de justice. Sur rendez-vous par courriel uniquement : marie-christine.richard@conciliateurdejustice.fr ou en appelant la mairie au 02.43.47.62.70. Le 2ème mardi de chaque mois de 9 heures à 11h30 à la Maison Pour Tous de La Chapelle Saint Aubin
La Journée Défense et Citoyenneté	Inscription à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Se munir de la pièce d'identité et du livret de famille. Pour tout renseignement, veuillez contacter le Centre du Service National d'ANGERS au 02.44.01.20.50 ou par le site www.defense.gouv.fr/jdc
Liste Electorale	Les jeunes gens nés en 2004 sont inscrits d'office sur les listes électorales. Les nouveaux habitants et les jeunes gens nés en 2004 et qui ont déménagé en 2021 ont jusqu'à 6 semaines avant les élections pour s'inscrire sur les listes électorales en mairie. **Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile**

Service à la personne

ADMR **Site internet www.admr72.com** **Permanence La Bazoge** **1, rue des Hortensias** **La Bazoge** **Tél 02 43 23 99 66**	**La Maison des services ADMR "Agglomération Mancelle"** 17 rue Gougeard 72100 Le Mans - Interphone N° 0004 - Tél : 02 43 72 05 00 Ouverture : Du lundi au vendredi 9H00 -13H00 / 14H00 - 17H00 Mercredi 9H00 -13H00 • Aide au lever et au coucher • Aide à la réalisation ou réalisation de l'entretien courant de la maison ; • Apporte une aide à la réalisation des achats alimentaires ainsi qu'à la préparation des repas ; • Accompagne la personne aidée chez le médecin, le coiffeur par exemple ; • Assiste la personne aidée dans les démarches administratives.
PORTAGE DES REPAS	Si vous avez besoin de portage de repas à domicile : le Centre Communal d'Aide Sociale (CCAS) de La Milesse peut vous attribuer une aide sous certaines conditions en fonction des revenus. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie. Chaque demande est étudiée lors des réunions du CCAS.
CENTRE DE LOISIRS	Si vos enfants, Milessois, utilisent le centre de loisirs pendant les vacances scolaires et d'été. Le Centre Communal d'Aide Sociale (CCAS) de La Milesse peut vous attribuer une aide sous certaines conditions en fonction des revenus et du nombre de jours. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.
MARPA	Pour plus de renseignements, contacter la directrice des MARPA St Saturnin Contact : 02 43 25 37 43
DEFIBRILLATEURS	**Des défibrillateurs cardiaques automatiques externes sont installés dans différents lieux publics de la Commune** **• au stade V. HUE**T (sur le petit bâtiment à l'entrée du terrain de foot côté parking) **• au Centre François Rabelais** (sur le côté près du club aquariophilie CALM) **• au Dojo** (à l'entrée principale du bâtiment) **• à la salle omnisports**
BRIGADE SOLIDAIRE	**Pour tous renseignements merci de prendre contact avec la mairie de La Milesse** **02 43 25 30 12**

Numéros utiles

MAIRIE
Rue des Jonquilles - BP 80015
✆ 02 43 25 30 12
E.mail : accueil@lamilesse.fr
Site Internet : www.lamilesse.fr
Ouverture et accueil
Lundi 9h à 12h - 14h à 19h
Mardi/vendredi 9h à 12h - 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 14h à 18h
Maire, Mme Anita Burot : sur rendez-vous

Réservation de salles Centre François Rabelais
Tél : 06 48 49 98 24
Permanences :
Le mardi : de 17h à 18h - Le vendredi : de 16 à 19h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
✆ 02 43 25 29 77
E.mail : bibliotheque@lamilesse.fr.

Mardi : 17h/19h
Mercredi : 10h/12h – 14h30/19h
Jeudi : 17h/19h
Samedi : 10h/12h

SERVICE DE LA POSTE
✆ 02 43 25 31 90
Fermeture le lundi.
Les mardi mercredi et vendredi :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h ;
Le jeudi de 8h30 à 12h
Le samedi de 9h30 à 12h

CENTRE François RABELAIS
EIRA (Espace Intercommunal
des Rives de l'Antonnière)
Rue des Jonquilles – 72650 La Milesse
✆ 02.43.25.59.56 - Fax 02.43.25.99.52
Mail : accueil@centresocial-eira.fr
Lundi : 9h/12h30
Mardi : 10h/12h30 – 13h30/18h00
Mercredi : 9h/ 12h00 – 14h30/18h30
Jeudi : 9h/12h30 – 13h30/18h00
Vendredi : 9h/12h30 e – 14h30/16h30
(fermé le 2e vendredi de chaque mois)

PRESBYTÈRE
4 rue Ducré 72000 Le Mans
Curé, le père Vincent Rabergeau :
Vicaire : le père Gaël Catalano
Secrétariat du curé :
rmouest@sarthecatholique.fr
✆ 02 43 28 52 69

NUMÉROS D'URGENCE

MAISON MÉDICALE DE GARDE
Tél. 116 117

SAMU
Tél. 15

POLICE
Tél. 17

POMPIERS
Tél. 18

GENDARMERIE NORD
Tél. 02 43 39 08 38

CENTRE ANTI POISON ANGERS
Tél. 02 41 48 21 21

DROGUE INFO SERVICE
Tél. 0 800 23 13 13

ENFANCE MALTRAITÉE
Faire le **119**
(numéro gratuit ouvert 24h/24).

VIOLENCES FEMMES INFO
Faire le **3919** (numéro d'écoute national et anonyme, gratuit depuis un poste fixe).
Ouvert 24h/24 et 7jours /7

Marché le dimanche matin
de 8h à 12h30
Place de l'Europe - La Milesse

Besoin d'aide ?
Le CCAS est à votre écoute
au 02 43 25 30 12

Assistante Sociale
02 43 74 11 10

Déchetteries

HORAIRES	L	M	M	J	V	S
Le Mans - Chauvinière rue des Grandes courbes	9h-12h / 14h-18h					9h - 12h30 13h30 - 18h
Sargé-lès-Le Mans ZAC de la Pointe / Rue des Noisetiers	9h-12h / 14h-18h					
Mulsanne Rue de la Chesnaie	14h-18h		9h-12h			9h-12h 14h-18h
Saint-Saturnin les Morinières						
Ruaudin ZA de Bel Air Rue Claude Chappe	9h-12h		14h-18h			
Champagné Les Courtils						
Le Mans - Ribay rue Vincent-Scotto / Route de Beaugé						

Habitant une commune de Le Mans Métropole, vous pouvez déposer vos déchets dans l'ensemble des déchetteries du réseau.

MÉDECINS
LA MILESSE
Dr DAOUD - 7, rue de Sillé - 72650 La Milesse
✆ **02 43 25 35 50**

PHARMACIE
PHARMACIE DE LA MILESSE
1, rue du Mans - 72650 La Milesse
✆ **02 43 25 32 75** - Fax : 02 43 25 52 69
pharmacie de la milesse@gmail.com
Ouvert du lundi matin au samedi midi :
de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30
SERVICE DE GARDE
N° AZUR : 0 82512 03 04

INFIRMIÈRES
Mmes BURSON, DERRÉ, RAOELISON & ROUSIER
Rue de Sillé - 72650 - ✆ **02 43 25 31 20**
Permanences sans Rendez-vous le matin et sur rendez-vous le soir :
- **LA MILESSE :** 4, rue de Sillé
  - du lundi au vendredi : de 7h00 à 8h00
  - le samedi : 7h30 - 8h00
- **SAINT-SATURNIN :** 59, rue de l'Antonnière
  - du lundi au vendredi de 8h30 à 9h30
  - le samedi de 9h00 à 9h30

KINÉSITHÉRAPEUTES
SCM Les Kinés de l'Antonnière
Mme CHESNE Véronique – Kiné
M. TUEUR Olivier – Kiné-Ostéopathe
Mme GUIBERT Maeliss – Kiné
M. THINON Victor – Kiné
4, rue des Jonquilles – 72650 La Milesse
✆ **02 43 25 53 99**

PSYCHOLOGUE
Mme LAMBERT
7, rue de Sillé - 72650 La Milesse
✆ **06 28 07 51 76**

SOPHROLOGUE
Mme CHABANNOT Marie
2, place de l'Europe - 72650 La Milesse
✆ **07 66 25 21 20**
m.chabannot@gmail.com

DIÉTÉTICIENNE & PRATICIENNE EN LUXOPUNCTURE
Mme NYKIEL Gwendolyn
Place de l'Europe - 72650 La Milesse
✆ **07 87 14 67 19**
www.elti-diet.fr

CHIROPRACTEURS
M. DINH VAN SANG Rémy
Mme CARREAU Laurianne
2 place de l'Europe - 72650 La Milesse
✆ **09.81.65.14.36**

PÉDICURE PODOLOGUE
Mme GENEIX Laura
7, rue de Sillé - 72650 La Milesse
✆ **02 43 28 25 13**

SHIATSU
Mme GAUTIER Mireille
52, rue du Mans - 72650 La Milesse
✆ **06 31 07 80 93**
m.gautier.shiatsu@outlook.fr

VÉTÉRINAIRE
Melle LESELLIER Hélène
7 rue du Mans - 72650 La Milesse
✆ **02 43 25 59 95**

Pour ceux qui le souhaitent : bulletin dématérialisé téléchargeable directement sur le site de la commune. www.lamilesse.fr